

Pour assurer un meilleur avenir à Saint-Eustache

**POLITIQUE INTÉGRÉE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'HYMNE À LA BEAUTÉ DU MONDE DIANE DUFRESNE

Paroles : Luc Plamondon Musique : Christian St Toch

Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas la beauté du monde

Ne tuons pas la beauté du monde
Chaque fleur, chaque arbre que l'on tue
Revient nous tuer à son tour

Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas le chant des oiseaux
Ne tuons pas le bleu du jour

Ne tuons pas la beauté du monde
Ne tuons pas la beauté du monde

Ne tuons pas la beauté du monde
La dernière chance de la terre
C'est maintenant qu'elle se joue

Ne tuons pas la beauté du monde
Faisons de la terre un grand jardin
Pour ceux qui viendront après nous
Après nous

Ne tuons pas la beauté du monde
La dernière chance de la terre
C'est maintenant qu'elle se joue

Ne tuons pas la beauté du monde
Faisons de la terre un grand jardin
Pour ceux qui viendront après nous
Après nous

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
AVANT-PROPOS	2
BILAN ENVIRONNEMENTAL.....	3
Gestion municipale	3
Gestion des matières résiduelles.....	4
Transport en commun.....	5
Réseau de pistes cyclables	5
Foresterie urbaine.....	6
Gestion de l'eau	7
Conclusion du bilan environnemental	8
ANNEXE	9
Tableau 1 : Gestion des matières résiduelles	12
Tableau 2 : Transport en commun.....	12
Tableau 3 : Réseau de pistes cyclables.....	12
Tableau 4 : Foresterie urbaine.....	12
POLITIQUE INTÉGRÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
La mission	13
Les objectifs	13
Plan de la politique	14
La gestion municipale.....	14
La qualité de l'air.....	15
La qualité de l'eau et la protection des rives.....	15
La gestion du sol	16
La gestion des neiges usées.....	17
La gestion des nuisances	17
La gestion des matières résiduelles	17
La protection du patrimoine forestier et des espaces verts.....	18

MOT DU MAIRE ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons la première politique intégrée de l'environnement et du développement durable de Saint-Eustache. À sa lecture, vous constaterez que le présent document identifie les grands enjeux environnementaux ainsi que les orientations que la Ville de Saint-Eustache entend privilégier afin d'accroître la protection de l'environnement et de promouvoir le développement durable sur son territoire. Ces choix sont au cœur de notre action et visent avant tout à améliorer la qualité de vie des Eustachois et des Eustachois.

Au cours des prochaines années, la mise en œuvre de la politique et du plan d'action qui y est associé sera au centre de nos priorités. Cette démarche permettra de s'assurer que les actions préconisées s'inscrivent dans une vision cohérente de la protection de l'environnement et du développement durable, à moyen et long termes. Bien que notre bilan en matière environnementale des dernières années soit imposant pour faire face aux nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés, il est aussi impératif d'ajuster nos actions pour y intégrer de nouveaux principes de gouvernance axés sur le développement durable et de veiller à leur appropriation par tous les paliers de l'administration municipale.

Nous invitons tous les acteurs de la société eustachoise à contribuer à l'atteinte des objectifs de cette politique pour que les générations actuelles et futures continuent de bénéficier d'un environnement sain et d'une grande qualité de vie.

Claude Carignan
Maire



Daniel Goyer
Président du Comité de l'environnement et
du développement durable

AVANT-PROPOS

En 1992, suite à des travaux du comité de l'environnement et en suivi d'une consultation publique, la Ville de Saint-Eustache s'est dotée de sa première politique de l'environnement. Les grandes orientations de cette politique visaient à :

- Développer selon les principes du développement durable.
- Faire de l'environnement une valeur municipale.
- Conserver la capacité de support du milieu naturel.
- Implanter la gestion intégrée des déchets.

À cette époque, la Ville de Saint-Eustache était une des premières municipalités du Québec à adopter une politique de l'environnement qui recherchait l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et la protection des milieux naturels. La *Politique de l'environnement et du développement durable* ne déroge pas des principaux objectifs de 1992. Elle se veut une mise à jour, afin de pousser plus avant le processus déjà établi en matière d'environnement. Elle fait évoluer ses orientations dans les perspectives environnementales actuelles, telles que les changements climatiques et la gestion des matières résiduelles. Cette nouvelle politique de l'environnement s'inscrit aussi dans un processus continu de mise en œuvre de deux autres politiques de la Ville de Saint-Eustache, soit la *Politique de l'eau–2006* et la *Politique de foresterie urbaine–2002*.

Nous voulons tous vivre dans un environnement de qualité et c'est notre devoir de faire en sorte que celui-ci soit préservé pour les citoyens et pour les générations futures. Nous devons donc nous assurer que les actions entreprises dans la vie de tous les jours ainsi que le développement économique ne nuisent pas à l'environnement et à la qualité de vie actuelle et future. Tels sont les grands principes du développement durable.

Notre espérons que toute la collectivité s'appropriera les objectifs de cette politique afin de sauvegarder et améliorer notre qualité de vie.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

Cette section du document présente les accomplissements de la Ville de Saint-Eustache au plan environnemental de 2000 à aujourd'hui. Durant cette période, de nombreuses mesures ont été appliquées pour améliorer la performance environnementale de la municipalité. Ces projets touchent principalement le transport en commun, les progrès engendrés dans la gestion des matières résiduelles, une gestion adéquate de la ressource en eau, le programme de foresterie urbaine, le développement des pistes cyclables de même que les changements apportés dans la gestion municipale relatifs à l'environnement et au développement durable.

Au cours des huit dernières années, la Ville de Saint-Eustache a constamment exploré des avenues susceptibles d'améliorer la qualité de l'environnement et posé des gestes concrets pour faire de Saint-Eustache une ville plus verte à la qualité de vie préservée.

Gestion municipale

De 2000 à aujourd'hui, de nombreuses mesures ont été appliquées à l'intérieur des services municipaux pour améliorer la performance environnementale de la Ville de Saint-Eustache. Le parc automobile municipal possède désormais des véhicules hybrides à faibles émissions de gaz à effet de serre. Un premier véhicule a été acquis en 2005 et trois autres en 2007. Ces véhicules, très performants en milieu urbain, s'avèrent des plus adéquats pour les déplacements quotidiens des employés municipaux.

La Ville de Saint-Eustache interdit également l'usage des pesticides pour les citoyens, conformément à la réglementation provinciale de 2003 et conformément à sa propre réglementation, adoptée en 2007. Pour aider les citoyens à entreprendre le virage vert et à adopter des méthodes d'entretien des pelouses et jardins plus écologiques, la Ville met à leur disposition les services d'une éco-conseillère de même qu'un accès direct à de l'information sur le sujet par le biais de la Ligne verte, spécialement mise en place en 2006. En support à ces mesures, une rubrique « Environnement » a été créée sur le site officiel de la Ville, une initiative qui permet aux citoyens de retrouver, en quelques clics, toutes les informations nécessaires sur les projets, les documents et les actions posées en matière d'environnement sur le territoire. Toutefois, bien avant l'adoption des réglementations provinciale et municipale, la Ville dispensait déjà des conférences ponctuelles sur les méthodes d'entretien écologique des pelouses. Depuis 2002, dix conférences se sont tenues sur le sujet, dont quatre pour la seule année 2008. La forte participation citoyenne à ces rencontres démontre d'ailleurs clairement la pertinence de ce type d'accompagnement dans cette nouvelle approche, plus respectueuse de l'environnement.

Les gestes posés en matière de gestion des déchets, de l'eau, du transport en commun et de la foresterie sont décrits dans les chapitres suivants.

Gestion des matières résiduelles

La Ville de Saint-Eustache tend, depuis le début des années 2000, à atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement du Québec, dans le cadre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2000-2008*. Cette politique exige notamment des municipalités de réduire de 60 % les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.

Avec un budget de plus de 2 millions \$ dédiés à la gestion des matières résiduelles, la Ville a posé plusieurs gestes qui ont permis d'augmenter les quantités de matériaux recyclés collectés et de détourner un maximum de déchets ultimes à l'enfouissement. Depuis 2000, les quantités de matériaux recyclés ont augmenté de **135 %**, passant de 1 907 tonnes à 4 487 tonnes en 2007 (annexe Graphique 1). Alors que chaque citoyen recyclait en moyenne quelque 48 kilogrammes de matériaux en 2001, plus de 106 kilogrammes par citoyen sont aujourd'hui récoltés par la collecte sélective, ce qui représente une augmentation de **120 %** (annexe Tableau 1). Trois événements majeurs initiés par la Ville de Saint-Eustache ont permis cette hausse. En 2005, la collecte sélective a été élargie aux immeubles à 5 logements et plus. L'année suivante, des bacs roulants pour matériaux recyclés ont été distribués aux institutions, commerces et industries (ICI) et en 2007, les citoyens ont vu leurs bacs de 64 litres remplacés par des bacs roulants de 360 litres.

Parallèlement à la hausse des quantités de matières recyclables récoltées, le tonnage de déchets dirigés à l'enfouissement a également diminué. Malgré l'augmentation de **30 %** de logements desservis par la collecte de déchets ultimes, les quantités par unités desservies –résidences, multilogements, commerces, industries, institutions– ont diminué quant à elles de **20 %** depuis 2000, passant de 1 180 kg à 937 kg en 2007 (annexe Graphique 2). Les gestes posés pour améliorer la collecte sélective depuis 2004 ont également permis de diminuer de **4,68 %** les déchets envoyés à l'enfouissement (annexe Graphique 3). La répartition de matières résiduelles récoltées au domicile des citoyens est passée de 89,81 % de déchets solides en 2000 à 79,52 % en 2007 et de 10,19 % de matériaux recyclés (2000) à 20,48 % en 2007 (annexe Graphique 4).

La Ville de Saint-Eustache effectue également la collecte de feuilles à l'automne. En moyenne, 393 tonnes de feuilles sont ainsi revalorisées en compost et distribuées gratuitement aux citoyens.

Une fois l'an, en septembre, la Ville procède à une collecte volontaire des résidus domestiques dangereux. Cette activité permet de détourner annuellement plus de 23 tonnes de résidus extrêmement néfastes pour l'environnement. La popularité de l'évènement a crû considérablement depuis 2000, atteignant même une participation record de près de 1 000 dépôts volontaires en 2007, qui s'est traduite par un dépôt de 27 tonnes de RDD.

Parallèlement aux différentes collectes, la Ville fait une promotion active du compostage comme mode de disposition des déchets organiques par le biais de soirées d'information et de vente de composteurs domestiques. Depuis 2002, ce sont au-delà de 500 composteurs domestiques qui ont ainsi été vendus dans le cadre de ces rencontres.

Enfin, la Ville de Saint-Eustache possède désormais un écocentre (autrefois appelé poste de transbordement), qui permet aux citoyens de disposer des résidus secs encombrants ainsi que des matériaux de construction. Le nombre de visiteurs à l'écocentre a pratiquement doublé depuis 2000, passant de 665 à 1 255 en 2007. C'est également à l'écocentre que les citoyens peuvent se procurer gratuitement des

copeaux de bois provenant de l'élagage des arbres que la division embellissement effectue à travers la ville.

Transport en commun

La Ville de Saint-Eustache compte un réseau de transport en commun administré par le CITL (Conseil interrégional de transport des Laurentides) qui couvre l'ensemble de son territoire. Le nouveau terminus d'autobus, situé sur le boulevard Arthur-Sauvé, entre les rues de Bellefeuille et Dorion, en opération depuis le 7 janvier 2004, a permis d'augmenter l'efficacité des embarquements et la sécurité des passagers.

La Ville est desservie par huit circuits d'autobus qui couvrent la totalité des quartiers résidentiels en zone urbaine, des artères commerciales, des lieux touristiques ainsi que le quartier industriel. Cinq de ces circuits rejoignent la gare du train de banlieue Deux-Montagnes pour un accès rapide et plaisant au centre-ville de Montréal. Un autre circuit dessert la clientèle du Collège Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse. Enfin, un circuit express, en partance du terminus Saint-Eustache, assure la navette entre celui-ci et la station de métro Montmorency à Laval. Depuis les changements majeurs apportés en 2004, le réseau d'autobus de Saint-Eustache a bénéficié des améliorations suivantes (annexe Tableau 2) :

Sujets	En 2004	En 2007	Augmentation
Heures de service	26 042 heures	64 626 heures	+ 148 %
Véhicules-Kilomètres*	279 389 km	642 699 km	+ 130 %
Usagers	2957 usagers	7152 usagers	+ 142 %

* Nombre de kilomètres parcourus sur le territoire par les autobus pour l'ensemble des circuits.

Les améliorations apportées au service de transport en commun ont également réduit l'émission de gaz à effet de serre sur le territoire de St-Eustache. Les usagers, qui transitent quotidiennement par transports collectifs à l'intérieur de la ville ou à Montréal par le métro ou le train, évitent annuellement le rejet de plus de 3 800 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

Réseau de pistes cyclables

Depuis 2000, la Ville de Saint-Eustache a procédé au prolongement de son réseau des voies cyclables sur son territoire. On compte à présent trois types de pistes cyclables sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache, soit des pistes cyclables complètement démarquées de la chaussée, des bandes cyclables à même la chaussée délimitées par une ligne double de même que des chaussées désignées par des panneaux de signalisation. Depuis 2000, ce sont quelque 2,91 km de nouvelles pistes cyclables, 5,87 km de nouvelles bandes cyclables et la transformation de 1,3 km de chaussée désignée en bande cyclable, qui ont ainsi été aménagées un peu

partout sur le réseau routier de la ville. En juillet 2008, la Ville de Saint-Eustache comptabilisait sur son territoire (annexe Tableau 3) :

- **12,91** km de pistes cyclables (10 km en 2000) + **29 % depuis 2000**;
- **16,67** km de bandes cyclables (10,80 km en 2000) + **54 % depuis 2000**.

Foresterie urbaine

De quelle manière une administration sensible à la protection de l'environnement peut-elle s'y prendre pour que l'arbre en milieu urbain soit considéré comme une richesse collective à sauvegarder, à conserver et à développer ? En réponse à cette question, la Ville de Saint-Eustache a élaboré, puis adopté en 2002, la toute première politique intégrée de foresterie urbaine de son histoire et se retrouve aujourd'hui dotée d'un guide de référence qui oriente toutes les interventions sur le territoire susceptibles de modifier l'environnement.

La démarche a nécessité un engagement sans équivoque de l'administration, qui a notamment instauré un solide programme d'amélioration continue et mis sur pied un programme informatisé permettant de tenir à jour un inventaire permanent du patrimoine forestier urbain. D'autres mesures énergiques sont également venues renforcer le cadre réglementaire, lequel est dorénavant beaucoup plus restrictif en ce qui concerne la coupe d'arbres partout sur le territoire.

Plusieurs éléments de la politique de foresterie urbaine présentent un caractère particulièrement novateur, dont l'obligation faite aux industriels, aux commerçants et aux entrepreneurs de projets de développement résidentiel de prestige, de fournir, au moment du dépôt des plans et devis, un plan complet d'aménagement paysager incluant la plantation d'arbres, assortie de l'obligation de déposer en fidéicomis une somme pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement. De plus, une somme additionnelle est également exigée à tout demandeur de permis de construction, somme spécifiquement allouée à la plantation d'un arbre ou de plusieurs arbres en façade de la nouvelle propriété.

En empruntant cette voie, l'administration tendait non seulement à améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de vie des résidents, mais également à créer un consensus dans la communauté autour de la nécessité de préserver la ressource, deux objectifs que l'on peut affirmer avoir été atteints.

Les budgets alloués pour la réalisation des programmes de foresterie urbaine ont été très importants par rapport aux années antérieures à l'adoption de la politique en 2001. Alors que la moyenne des budgets alloués entre 1999-2001 était de 27 600 \$, celle-ci se situait, entre 2002 et 2008, à 99 280 \$, soit une augmentation de **259 %**. Plus de 695 000 \$ ont ainsi été consacrés à la plantation d'arbres sur le territoire depuis 2002.

De 1999 à 2001, à peine une centaine d'arbres étaient en moyenne plantés par année. De 2002 à 2008, cette moyenne a crû, pour se situer à 497 nouveaux arbres par année, soit une

augmentation de **387 %**. Ce sont donc plus de 3 200 arbres qui ont été plantés depuis 7 ans, portant ainsi à environ 21 200 le nombre d'arbres sur le territoire et augmentant de **18 %** le patrimoine arboricole, auquel s'ajoutent plus de 900 nouveaux arbustes (annexe Tableau 4). Pour assurer une gestion adéquate de ce patrimoine, la Ville a également innové en dressant un inventaire permanent des arbres publics sur le territoire. Enfin, la Ville a procédé à un réaménagement paysager de ses 42 parcs existants de même qu'à l'aménagement de trois parcs dans les nouveaux quartiers résidentiels.

Ces mesures combinées ont valu à Saint-Eustache de se voir décerner un Prix d'excellence de l'Institut de l'administration publique du Québec en 2004.

Gestion de l'eau

La Ville de Saint-Eustache a toujours eu à cœur de distribuer une eau potable de qualité à ses citoyens. Dans cette optique, différents moyens ont été pris pour maintenir une eau de qualité supérieure. En 2002, le conseil municipal a investi près de 18 millions de dollars pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'usine de production d'eau potable, ce qui représente le plus important investissement fait en cette matière par la Ville, depuis sa création en 1972. En 2006, la Ville de St-Eustache s'est également dotée d'une Politique de l'eau, dans le but de fournir une eau de qualité, de protéger la ressource et de privilégier l'accessibilité aux plans d'eau.

La Ville de St-Eustache participe également, depuis 2006, au Programme d'Excellence en eau potable de RÉSEAU-Environnement. La participation de la Ville à ce programme, auquel seules 13 municipalités adhéraient au 30 novembre 2006, démontre le souci constant de la Ville d'offrir une eau répondant aux plus hauts standards de qualité.

En vue de protéger la ressource, la Ville a également renforcé sa réglementation pour éviter le gaspillage. De plus, en 2008, conformément aux dispositions de la Politique de l'eau, la Ville a adopté une nouvelle mesure qui oblige les propriétaires d'installations septiques à se conformer à la réglementation municipale et provinciale. En vertu de celle-ci, les installations septiques doivent être au surplus vidangées une fois aux deux ans.

Conclusion du bilan environnemental

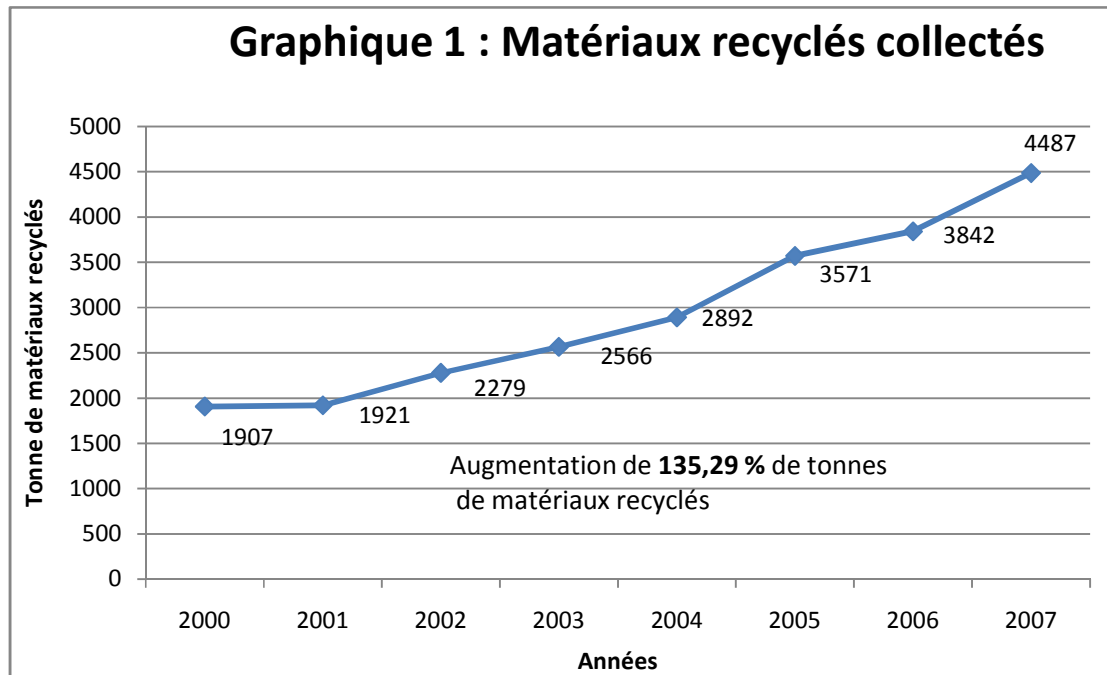
L'importance des gestes posés par la Ville de Saint-Eustache à l'égard de la protection de l'environnement ces huit dernières années est considérable. Tous les secteurs municipaux ont été réformés dans la perspective d'améliorer leurs performances environnementales. Les citoyens ont été largement témoins de ces transformations. Les gestionnaires du transport en commun, du réseau cyclable, des matières résiduelles, de la foresterie urbaine et de l'eau ont tous entrepris des actions pour améliorer la qualité de vie des habitants de Saint-Eustache.

La Ville de Saint-Eustache souhaite investir davantage en environnement et réduire d'autant l'empreinte écologique de la Ville. Une importante étape consiste à doter la ville d'un guide de conduite environnementale pour les prochaines années à venir. Ce guide, c'est *La Politique de l'environnement et du développement durable* et son *Plan d'action*. Cette nouvelle politique ouvre la voie à une gestion municipale davantage axée sur le respect de l'environnement et sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Cette politique décrit les grands objectifs environnementaux et le Plan d'action énumère toutes les actions que la Ville de Saint-Eustache veut entreprendre.

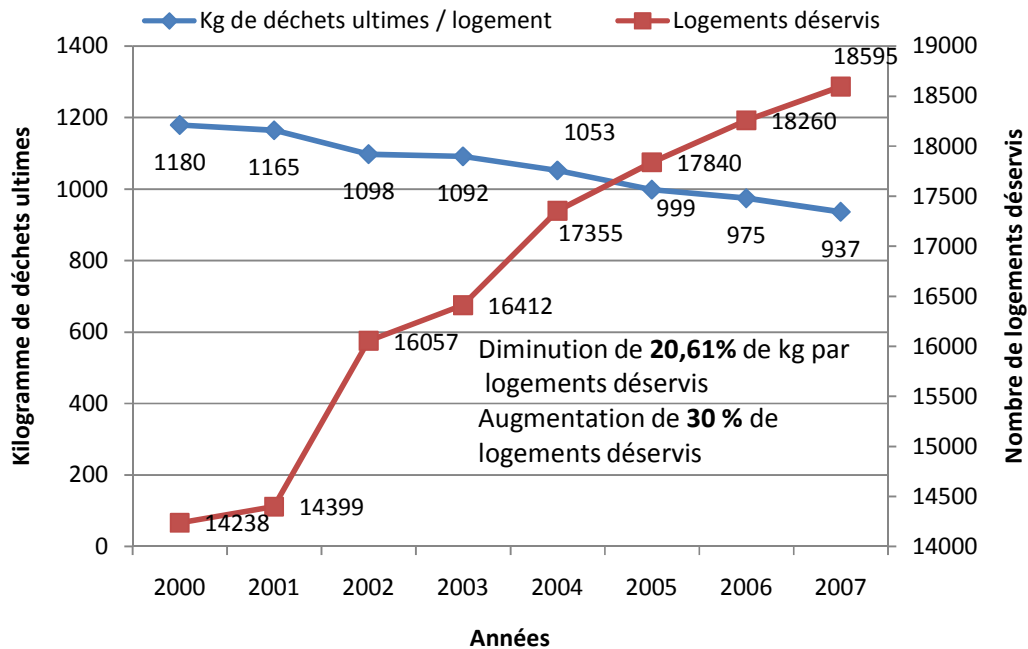
Ces deux documents s'inscrivent dans le virage environnemental que la Ville de Saint-Eustache a amorcé au tournant des années 2000. Ils permettront de prolonger cette tendance pour améliorer la performance environnementale de la Ville à tous les niveaux.

BILAN ENVIRONNEMENTAL

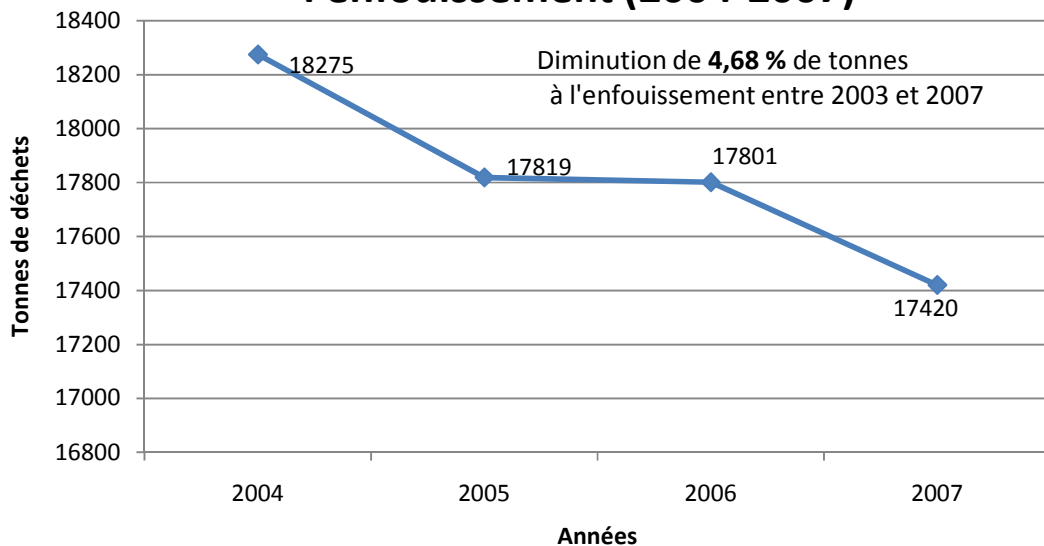
ANNEXE



Kg de déchets ultimes par logements déservis (2000-2007)



Graphique 3 :Quantité de déchets ultimes à l'enfouissement (2004-2007)



**Graphique 4 : Répartition des matières résiduelles
Déchets ultimes vs. Matériaux recyclés**

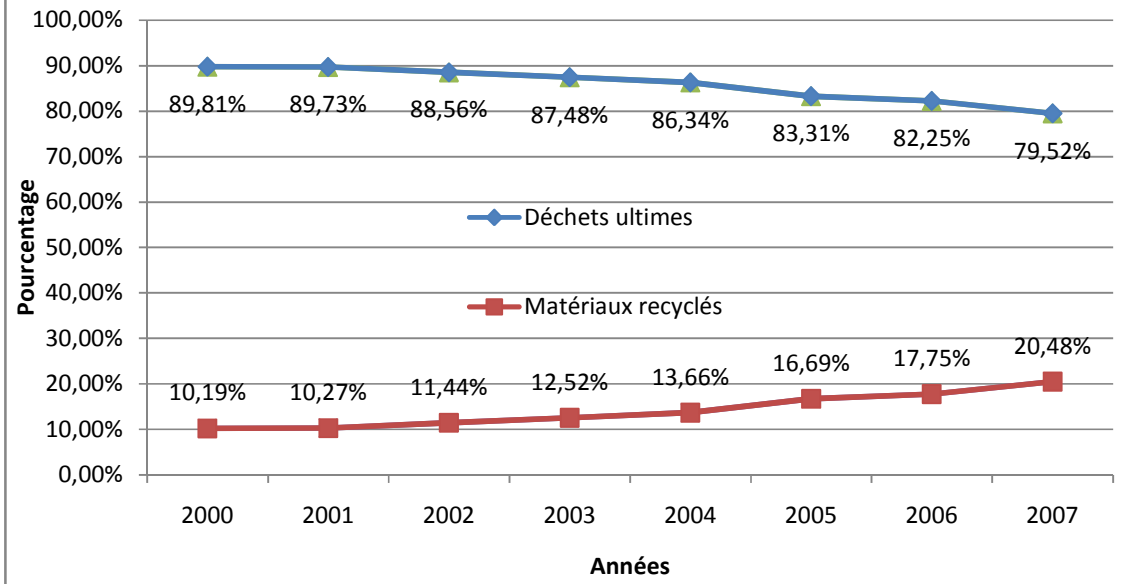


Tableau 1 : Gestion des matières résiduelles

Années	Population	Kg de M. recyclés	Kg / citoyens
2001	40378	1 921 000	48
2008	42500	4 487 000	106
		Augmentation	+ 120 %

Tableau 2 : Transport en commun

Sujets	En 2004	En 2007	Augmentation
Heures de service	26 042 heures	64 626 heures	+ 148 %
Véhicules-Kilomètres	279 389 km	642 699 km	+ 130 %
Usagers	2 957 usagers	7 152 usagers	+ 142 %

* Nombre de kilomètres parcourus sur le territoire par les autobus pour l'ensemble des circuits

Tableau 3 : Réseau de pistes cyclables

Types	En 2000	En 2008	Augmentation
Pistes cyclables	10,00 km	12,91 km	+ 29 %
Bandes cyclables	10,80 km	16,67 km	+ 54 %

Tableau 4 : Foresterie urbaine

Activités	De 1999 à 2001	De 2002 à 2008	Augmentation
# moy. arbres / an	moy. de 102 arbres	moy. de 497 arbres	+ 387 %
Total des arbres	18 000 arbres	21 200 arbres	+ 18 %
Budget alloué	moy. de 27 600 \$	moy. de 99 280 \$	+ 259 %

POLITIQUE INTÉGRÉE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission

La *Politique de l'environnement et du développement durable* de la Ville de Saint-Eustache a pour mission de fournir un cadre de référence aux citoyens ainsi qu'à l'administration municipale pour assurer la protection de l'environnement et le respect du développement durable. Elle devient une ressource concrète et un outil indispensable sur lesquels tous les projets et décisions économiques, sociaux et environnementaux de la Ville seront basés. La politique est un guide, explicitement élaboré dans le *Plan d'action*.

Elle est également une façon d'engager les Eustachois à la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques, à la sauvegarde du patrimoine forestier et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Finalement, la *Politique de l'environnement et du développement durable* est une réalisation qui permettra de rassembler et de mobiliser tous les secteurs d'activités de la Ville de Saint-Eustache à la protection de l'environnement. Les citoyens et citoyennes, l'administration publique, le milieu agricole, les écoles, les industries et les organismes communautaires devront tous contribuer à l'amélioration de notre qualité de vie, de notre santé et de notre environnement.

Les objectifs

Dans les limites des pouvoirs qui leurs sont conférés, les municipalités du Québec peuvent intervenir sur leur territoire pour améliorer leur environnement. La Ville de Saint-Eustache entend donc se prévaloir de ses droits pour promouvoir la protection de l'environnement et pour se distinguer en matière environnementale dans une perspective de développement durable.

L'élaboration de la *Politique de l'environnement et du développement durable* a permis d'identifier 5 grands objectifs :

- Faire évoluer la gestion municipale pour y intégrer les principes du développement durable.
- Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques environnementales.

- Contribuer à la protection de l'environnement par la réduction des gaz à effet de serre, par la conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques et par la réhabilitation des sols contaminés.
- Garantir la distribution d'une eau potable de haute qualité.
- Réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.

Par ailleurs, ce dernier objectif renferme une nouvelle réalité politique d'envergure pour les municipalités québécoises telles que la Ville de Saint-Eustache. Le gouvernement du Québec a en effet adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2000-2008* en vue de réduire l'enfouissement des matières résiduelles d'au moins 60 %. La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont la Ville de Saint-Eustache est membre, a pour sa part élaboré son propre *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* en vue de respecter les exigences provinciales. Ainsi, la Ville de Saint-Eustache doit souscrire, à sa façon, au plan métropolitain de la CMM pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec.

Plan de la politique

La *Politique de l'environnement et du développement durable* de la Ville de Saint-Eustache présente huit axes d'intervention auxquels elle doit consacrer des actions afin d'améliorer l'environnement et la qualité de vie. Ces axes représentent l'ensemble des champs d'intervention pour lesquels la Ville veut appliquer des initiatives environnementales dans une perspective de développement durable. Ces huit (8) axes sont les suivants :

- La gestion municipale ;
- La qualité de l'air ;
- La qualité de l'eau et la protection des rives ;
- La conservation du patrimoine forestier et des espaces verts ;
- La gestion des neiges usées ;
- La gestion des nuisances ;
- La gestion du sol ;
- La gestion des matières résiduelles.

Chacun de ces huit thèmes a des objectifs particuliers. Ces objectifs sont repris dans le *Plan d'action* et détaillés à l'aide d'actions concrètes qui seront réalisées à court ou à long terme.

La gestion municipale

Les activités municipales ont des répercussions sur l'environnement. Puisque la Ville de Saint-Eustache désire exprimer son rôle de leader au plan environnemental, elle doit contribuer à la réalisation d'une politique en donnant l'exemple aux citoyens. En plus de mettre en application cette politique, la Ville doit améliorer sa performance environnementale et la gestion de ses activités municipales, afin de réduire les impacts sur l'environnement. Elle compte donc former

et sensibiliser ses quelque 400 employés œuvrant dans différents secteurs aux bonnes pratiques environnementales.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion municipale

- Mettre en application la politique environnementale et le Plan d'action.
- Améliorer la performance environnementale des activités municipales.
- Développer et promouvoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV).
- Sensibiliser les citoyens et les employés municipaux aux bonnes pratiques.
- Soutenir les organismes communautaires œuvrant en environnement.
- Faire un suivi de l'application de la politique et tenir un bilan annuel sur la performance environnementale de la Ville.
- Être à l'écoute des citoyens préoccupés par la gestion de l'environnement.
- Intégrer et respecter les fondements du développement durable dans les activités municipales.

La qualité de l'air

La Ville de Saint-Eustache tient à réduire l'émission de gaz à effet de serre sur son territoire afin de contribuer à la lutte aux changements climatiques. Pour ce faire, elle entend promouvoir le transport en commun et le transport actif, pour diminuer l'usage des véhicules automobiles. Elle entend également améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments afin qu'ils soient moins énergivores. La Ville de Saint-Eustache prend également à cœur la santé de ses citoyens, elle prendra donc tous les moyens nécessaires pour réduire la pollution atmosphérique et améliorer la qualité de l'air.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion de la qualité de l'air

- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre au sein de l'appareil municipal et auprès de la population.
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.
- Favoriser et promouvoir le transport en commun.
- Inciter et promouvoir la population au transport actif.
- Réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air.
- Sensibiliser la population aux enjeux liés à la qualité de l'air.

La qualité de l'eau et la protection des rives

La situation géographique de la Ville de Saint-Eustache lui confère une importance marquée au chapitre de l'eau. La rivière des Mille-Îles constitue la limite sud de la ville tandis que les rivières Chicot et du Chêne sillonnent le territoire. Ces trois rivières sont d'une importance capitale pour

la Ville et les citoyens. La rivière des Mille-Îles constitue la source d'alimentation en eau potable et elle reçoit, après traitement, les eaux usées de la partie urbaine. Elle est également un endroit privilégié pour des activités récréatives maritimes durant la saison estivale. Les rivières Chicot et du Chêne assurent, quant à elles, le drainage des terres agricoles, qui couvrent 70 % du territoire eustachois.

La Ville de Saint-Eustache s'est déjà dotée d'une politique de l'eau en 2006 et tient à maintenir et à renforcer son application dans le Plan d'action. L'assurance d'offrir une eau de qualité, de s'appropriier les rivières pour le développement récréotouristique et de protéger les rives des cours d'eau sont ses plus grandes priorités.

Objectifs de la Ville au niveau de la qualité de l'eau et des rives

- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique de l'eau adoptée en 2006.
- Assurer la disponibilité d'une bonne qualité de l'eau potable.
- Contrôler les rejets d'eaux usées et les déversements.
- Protéger les plans d'eau et les rives.
- Mettre en valeur les plans d'eau et les rives.
- Instaurer des mesures d'économie d'eau.

La gestion du sol

La Ville de Saint-Eustache occupe une superficie de plus de 70 km² dont 70 % se situe en zone agricole, tel que décrit dans le schéma d'aménagement de la MRC de Deux-Montagnes. La Ville cherche, par sa politique, à valoriser cette zone agricole, en conciliant le développement urbain et les activités agricoles et en soutenant l'agrotourisme. Elle souhaite également favoriser, dans un esprit de développement durable, l'achat de produits agricoles locaux afin de réduire les impacts du transport des aliments.

De plus, la Ville de Saint-Eustache tient à améliorer l'état des sols sur son territoire. Certains sols ont été contaminés par des activités industrielles et commerciales et devront être nettoyés ou contrôlés.

Elle s'engage d'autre part à protéger les berges et les bandes riveraines contre les effets de l'érosion et de la dégradation des trois rivières qui sillonnent le territoire.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion des sols

- Protéger et mettre en valeur le territoire agricole.
- Voir à la réhabilitation des sols contaminés sur le territoire de la Ville.
- Diminuer les effets de l'érosion et de la dégradation sur les bandes riveraines.

La gestion des neiges usées

La Ville de Saint-Eustache veut s'assurer que la disposition des neiges usées s'effectue dans le respect des règlements et de l'environnement. Les objectifs de la politique de l'environnement doivent servir à mieux encadrer la gestion des neiges usées et tenter de diminuer les impacts de l'entreposage illégal de même que l'utilisation de fondants en période hivernale.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion des neiges usées

- Éliminer la présence de dépôts illégaux de neiges usées.
- Réduire l'utilisation des fondants sur les routes du territoire.

La gestion des nuisances

Les odeurs, les bruits et la lumière peuvent devenir des sources de nuisances pour les citoyens, s'ils sont émis au-delà de certaines normes d'acceptabilité. La politique de l'environnement mettra de l'avant des initiatives pour identifier les sources de nuisances causant des impacts sur la qualité de vie de la population et tentera de les éliminer.

De plus, la Ville de Saint-Eustache prendra des mesures pour atténuer les impacts des agents allergènes tels que l'herbe à poux en poursuivant, par exemple, les efforts dans l'entretien des terrains vacants sur le territoire.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion des nuisances

- Diminuer les sources de nuisances.
- Encadrer et réglementer les sources de nuisances afin de les réduire.
- Contrôler les agents allergènes.

La gestion des matières résiduelles

Le gouvernement du Québec a fixé pour les municipalités des objectifs de réduction des matières résiduelles par sa *Politique québécoises de gestion des matières résiduelles 2002-2008*. Cette dernière a incité la Communauté métropolitaine de Montréal, dont la Ville de Saint-Eustache est membre, à établir un plan de gestion, le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. La Ville de Saint-Eustache doit tenir compte de ce plan pour réduire les quantités de déchets destinés à l'enfouissement, mais doit aussi étudier d'autres actions afin d'atteindre les objectifs de la politique québécoise.

La Ville de Saint-Eustache a déjà implanté la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire et a remplacé les bacs de 64 litres par des bacs de 360 litres pour les résidences de 4 logements et

moins. Elle a également implanté la collecte sélective aux immeubles de 5 logements et plus, ainsi qu'aux commerces, aux industries et aux institutions, à l'aide de bacs de 360 litres. De plus, elle récolte, de façon saisonnière, les résidus verts tels que les branches et les feuilles mortes. Finalement, la Ville étudie la possibilité de transformer l'éco-centre de la 25^e avenue en un établissement de récupération régulière des matériaux secs, de résidus domestiques dangereux et autres. Elle entend finalement mettre tous les efforts possibles pour réduire, recycler, réemployer et valoriser (3RV) les matières résiduelles produites sur son territoire.

Objectifs de la Ville au niveau de la gestion des matières résiduelles

- Atteindre les objectifs nationaux et mettre en œuvre le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Favoriser la réduction, le recyclage et le réemploi ainsi que la valorisation des matières résiduelles.
- Étudier les différentes possibilités pour réduire la quantité de matières résiduelles à acheminer vers les sites d'enfouissement

La protection du patrimoine forestier et des espaces verts

La Ville de Saint-Eustache compte sur son territoire de nombreux boisés et espaces verts. Ces endroits ont une valeur patrimoniale très importante aux yeux des citoyens et des élus. C'est notamment pour cette raison qu'en 2002, la Ville s'est dotée d'une politique de foresterie urbaine, afin de valoriser les lieux naturels et d'embellir le milieu urbain. Les objectifs de la politique de foresterie urbaine seront poursuivis dans la politique de l'environnement afin que le milieu naturel urbain soit considéré comme une richesse à sauvegarder, à conserver et à développer.

Objectifs de la Ville au niveau du patrimoine forestier et des espaces verts

- Poursuivre l'application de la *Politique de foresterie urbaine 2002*.
- Poursuivre l'embellissement de la Ville de Saint-Eustache.
- Protéger les écosystèmes et le patrimoine forestier.